

MISSION DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES
PROPOSITION D'UNE PRESTATION AXEE SUR L'AMELIORATION DE L'ACCUEIL
TOURISTIQUE EN GRAND LIBOURNAIS



Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Pouvoir Adjudicateur : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais
1 place Maurice Druon 33570 LES ARTIGUES-DE-LUSSAC
Représenté par Monsieur Marcel BERTHOME

Date limite de remise des offres : le 28 juin 2019 à 12h

REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

1. Identification de la personne publique qui passe le marché :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais
1 place Maurice Druon
33570 LES ARTIGUES-DE-LUSSAC

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur le Président

1.1 Renseignements d'ordre technique et Administratif :

Monsieur Stéphane DAUDELIN, Chargé de mission tourisme
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais
1 place Maurice Druon
33570 LES ARTIGUES-DE-LUSSAC
Téléphone : 05 57 55 00 78
Mail : tourisme@grandibournais.eu

2. Objet et conditions de la consultation :

2.1 Forme et type de marché :

La procédure de consultation utilisée est celle de la procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Le présent marché a pour objet de confier à un prestataire la mise en œuvre d'une action visant à améliorer la qualité d'accueil de nos structures touristiques.

Cette mission comporte 2 volets :

- La réalisation d'un audit qualité, selon une liste de critères prédéfinis, dans l'ensemble des établissements retenus pour cette opération (environ 40 établissements),
- La réalisation d'une formation permettant à nos professionnels du tourisme (40 personnes environ) d'accueillir nos visiteurs étrangers en anglais, d'acquérir des rudiments de vocabulaire, de comprendre et de prendre en compte les demandes du client.

2.2 Offre de base, options :

Les candidats devront impérativement proposer une offre conforme aux prescriptions techniques énoncées dans le Cahier des Charges.

Ils pourront toutefois proposer des prestations complémentaires sous réserve d'avoir répondu au préalable aux demandes de la présente consultation.

2.3 Engagement et confidentialité :

Les entreprises s'engagent à respecter la confidentialité des informations fournies dans le cadre du présent marché.

3. Sélection des candidats :

La consultation est ouverte à toutes les entreprises susceptibles de répondre aux prescriptions techniques précitées.

En cas de réponse conjointe, la forme du groupement retenu est le groupement conjoint. Il s'agit là d'une donnée à préciser dans l'acte d'engagement.

4. Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est de 45 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

5. Contenu du dossier de consultation des entreprises :

5.1 Dossier de consultation :

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Le dossier de la consultation des entreprises (DCE) comprend les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation (RC)
- L'acte d'engagement, à compléter et à signer par le soumissionnaire,
- Le Cahier des Charges à dater et à signer par le soumissionnaire

5.2 Conditions de retrait du DCE :

Le dossier de consultation peut être demandé par courriel :
tourisme@grandlibournais.eu

Le dossier de consultation des entreprises est adressé gratuitement à chaque candidat par courriel sous forme exclusivement numérique. Il appartient aux opérateurs de s'assurer que leur boîte mail possède la capacité adéquate.

6. Transmission des candidatures et des offres :

Les plis sont soit :

- Déposés sous plis cachetés contre récépissé ;
- Envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais
1 place Maurice Druon
33570 LES ARTIGUES-DE-LUSSAC

La date et l'heure limite de réception des plis sont les suivantes :

AU PLUS TARD LE 14 juin 2019 à 12h

Le délai minimum de validité des offres est de 45 jours à compter de la date limite de réception. Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre. Les dossiers de participation des candidats ne sont pas restitués.

7. Contenu du dossier :

Pour être complets, les dossiers contiennent les documents suivants :

- L'acte d'engagement complété, daté et signé,
- Le Cahier des Charges daté et signé,
- Un mémoire explicatif détaillé de la prestation que le candidat se propose de réaliser ou tout autre document à l'initiative du candidat permettant de mieux appréhender son offre.

8. Attribution du marché :

L'adjudicateur ouvre les enveloppes contenant les offres et les enregistre.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander aux candidats des précisions sur leur offre.

Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeur contractuelle s'il est retenu.

Après avoir éliminé les offres inappropriées, irrégulières, inacceptables, les autres offres sont triées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue. Pour attribuer le marché, le pouvoir adjudicateur retient l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur les critères suivants :

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

CRITERES	PONDERATION
Valeur technique et méthodologie	25%
Références et expériences dans le domaine	25%
Prix	50 %

- **Valeur technique et méthodologique : 25 %, notée sur 100 points coefficient 0,25**

Le critère « valeur technique » sera noté selon le détail suivant :

- Méthodologie proposée : 30 points
- Composition de l'équipe (compétence pluridisciplinaire) : 20 points
- Moyens techniques et humains : 10 points
- Références de l'équipe dans le suivi-animation de formations similaires : 15 points
- Prise en compte des objectifs de la formation : 15 points
- Technique d'animation : 10 points

Est appliqué à la note calculée le coefficient relatif au critère « valeur technique » mentionné ci-dessus.

- **Références et expériences dans le domaine : 25 %, notée sur 100 points coefficient 0,25**

Le critère « références et expériences dans le domaine » sera noté selon le détail suivant:

- Références : 50 points
- Expériences : 50 points

On applique à la note ainsi calculée le coefficient relatif au critère « références et expériences dans le domaine » mentionné ci-dessus.

- **Prix : 50 %, noté sur 100 points coefficient 0,50**

La formule utilisée est la suivante : note de l'offre = montant de l'offre moins-disante / montant de l'offre examinée x 100

Est appliqué à la note ainsi calculée le coefficient relatif au critère « prix » mentionné ci-dessus.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9. Pièces à fournir par le candidat retenu :

Le prestataire qui se verra attribuer le marché devra adresser au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Libournais I Les pièces, certificats et déclarations sur l'honneur mentionnées à l'article 46 du C.M.P. Ces certificats et attestations devront porter sur la situation fiscale et sociale des entreprises au 31 décembre 2018. Chaque photocopie de ceux-ci devra comporter la formule : « Je, soussigné(e) ..., atteste sur l'honneur la présente photocopie conforme à l'original, (date et signature) ».